

Charte de l'animateur

1. Engagement de l'animateur

- L'animateur est bénévole.
- Il a suivi la formation proposée par le club, obtenu le diplôme correspondant ainsi que le PSC1 (renouvelé tous les 4 ans).
- Il anime son activité dans le respect des horaires, des acquis de sa formation et des règles de sécurité.
- Il est présent 10 minutes avant le début de l'activité, relève les présences et les enregistre sur GoogleSheets (sans modifier les autres paramètres du tableau).
- Il propose des échauffements et des étirements adaptés à l'activité.
- Il assume la responsabilité du groupe et veille à son bon fonctionnement.
- En cas d'incident ou d'accident, il met en œuvre les gestes de premiers secours si nécessaire.
- En cas de problème majeur ou de non-respect des consignes, il peut exclure temporairement un adhérent et en informer aussitôt le bureau.

2. Organisation et communication

- L'animateur organise le contenu de son activité en lien avec les autres animateurs concernés.
- Il gère le matériel dédié à son activité et propose au bureau les achats ou adaptations nécessaires.
- Il communique aux adhérents, via l'application Telegram, toutes les modifications relatives à l'activité.
- Il transmet au bureau les problèmes rencontrés ainsi que les solutions envisagées.
- Il envoie régulièrement des photos de l'activité au gestionnaire du site internet.
- Il contribue à la recherche et à l'intégration de nouveaux animateurs pour son activité.

3. Protection des données personnelles

- L'animateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles des adhérents.
- Il s'engage à ne divulguer aucune information à des tiers (nom, téléphone, adresse, mail) sans le consentement de la personne concernée.

4. Engagement personnel - En prenant connaissance de cette charte, l'animateur s'engage à :

- Respecter ses missions et responsabilités dans le cadre de l'association,
- Appliquer les règles de sécurité et de bonne conduite,
- Protéger la confidentialité des données personnelles des adhérents,
- Contribuer à instaurer une culture de confiance, de respect et de sécurité au sein de l'association.